

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 15 octobre 2020

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Frédéric GUINIERI - Nicolas ISNARD - Sophie JOISSAINS - Didier KHELFA - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Emmanuelle CHARAFE représentée par David GALTIER - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Sophie JOISSAINS.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Olivier FREGEAC - Jean-Pascal GOURNES - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TCM 020-8577/20/BM

■ Demande de subvention d'investissement relative aux Etudes pour la sécurisation de la ressource en eau des communes de Berre-l'Etang, Coudoux, La Fare-les-Oliviers, Rognac, Velaux et Ventabren

MET 20/15997/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreux projets au sein de ses territoires. Certains d'entre eux traduisent les politiques publiques métropolitaines et peuvent, à ce titre, faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers ou privés. Il importe en conséquence de solliciter leur participation dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement.

Dans le cadre de la sécurisation de la ressource en eau de six communes de la Métropole Aix-Marseille-Provence (Berre-l'Etang, La Fare-les-Oliviers, Rognac et Velaux, situées sur le Territoire du Pays Salonais ; ainsi que, Coudoux et Ventabren, situées sur le Territoire du Pays d'Aix), il est nécessaire de réaliser une étude préalable au lancement de l'opération comprenant 5 phases :

Phase 1 : recueil et expertise des données existantes, visites des sites, diagnostics de l'état et du fonctionnement (modélisations) des ouvrages et équipements existants.

Phase 2 : proposition de solutions pour la sécurisation de la ressource des 6 communes, étude des possibilités d'optimisation et de mutualisation.

Phase 3 : élaboration des scénarii retenus, réalisation et pilotage d'études complémentaires ; foncier, topographie, géotechnique.

Phase 4 : étude technico-économique comparative des scénarii retenus avec phasage des interventions et calcul d'impact sur le prix de l'eau.

Signé le 15 Octobre 2020

Reçu au Contrôle de légalité le 27 octobre 2020

Phase 5 : rédaction du dossier de consultation des entreprises pour la maîtrise d'œuvre pour le scénario retenu.

Ces études démarreront au mois d'octobre 2020 et dureront 12 mois.

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière, et à autoriser la signature de tous les documents y afférents.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 105 000 euros HT. Les dépenses et recettes seront partagées au prorata de la population concernée par le Territoire du Pays d'Aix (18%) et par le Territoire du Pays Salonais (82%).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Financement externe		
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse « Appel à projets "Rebond eau biodiversité climat 2020-2021»	50 %	52 500 euros
Autofinancement		
Métropole Aix-Marseille-Provence	50 %	52 500 euros
TOTAL	100 %	105 000 euros

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n° DEA 064-3083/17/CM du Conseil de la Métropole du 14 décembre 2017 créant l'Autorisation de Programme n° 2017301203 relative aux usines de production d'eau potable ;
- La délibération HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La lettre de saisine de la Présidente de Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 8 octobre 2020 ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays Salonais du 12 octobre 2020.

Où il le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Signé le 15 Octobre 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 27 octobre 2020

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la réalisation d'études pour la sécurisation de la ressource en eau des communes de Berre-l'Etang, Coudoux, La Fare-les-Oliviers, Rognac, Velaux et Ventabren.

Délibère

Article 1 :

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, notamment toute convention d'exécution de subvention, pour la réalisation de cette opération.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement sur le budget Annexe « Eau Potable » 2020 et suivants du Conseil de Territoire du Pays Salonais – Nature 2031 - Code opération : 2017301203 et du conseil de territoire du Pays d'Aix – Nature 2031 - Code opération : 10.

La recette correspondante est constatée en section d'investissement sur le budget Annexe « Eau Potable » 2020 et suivants du Conseil de Territoire du Pays Salonais de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Nature 13111 - Code gestionnaire 30 et du Conseil de Territoire du Pays d'Aix – Nature 13111 – Code gestionnaire : Coudoux.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Mer, Littoral
Cycle de l'Eau, GEMAPI

Didier REAULT

Signé le 15 Octobre 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 27 octobre 2020